

était rentré en possession du fief de Rottaval, aliéné au siècle précédent (38), à Flaminio Fassardi ; la famille de Florys en devient alors seigneur par un nouveau traité.

A noter, en septembre 1667, une inondation de notre terrible petite rivière, qui fait beaucoup de ravages. La Saône, également, sortit de son lit vers les plaines d'Anse, et le petit village de Saint-Barnard vit les eaux atteindre le milieu de la porte occidentale de ce bourg. Une inscription, que l'on voyait encore en 1845, en marquait la hauteur : *Le 28 septembre 1667, la Saune a esté à cette hauteur* (39).

Vers l'année 1665, un noble habitant de Chazay, Antoine de Saint-Michel, reçoit de l'archevêque-baron un témoignage bien précieux d'estime et d'affection. Voulant récompenser les utiles et agréables services que lui avait rendus le dit sieur de Saint-Michel, Camille de Neuville le nomme notaire royal et lui fait don d'une maison située à la suite de son palais, au nord de Chazay, avec tous ses revenus, cens et servis (ancien fief des de Fontanet, maison Rimbourg-Simiand). Cet acte, qui est passé en l'hôtel de l'archevêque, a pour témoins, J.-B. Portier, prieur de Bellegarde, sacristain de l'île-Barbe et aumônier du prélat, et Antoine Labrosse, son maître-d'hôtel, 1^{er} avril 1665 (40).

(38) Arch. du Rhône. Ainay, 2^e arm., vol. 26 bis, ch. 7.

(39) Serrant. *Hist. d'Anse*, p. 187.

(40) Arch. du Rhône. Ainay. 2^e arm., vol. 46, ch. 7. Papiers de M. Simiand à Chazay, ch. 17. Le seigneur-baron avait le droit de créer des notaires, cela dérivait de l'accord passé entre Philippe-le-Bel et l'archevêque de Lyon, tant pour lui que pour les seigneurs du Lyonnais. (Condamin. *Hist. de Saint-Chamond*, p. 357.)